

En partenariat avec :

- La protection judiciaire de la jeunesse et l'administration pénitentiaire
- Les services habilités justice
- L'aide sociale à l'enfance
- Les collectivités territoriales
- Les missions locales
- Les services médico-psychologiques et les maisons départementales des personnes handicapées

NOUS CONTACTER :

► ACADÉMIE DE PARIS :

- CIO spécialisé près le Tribunal (75010) ☎ 01 44 62 39 88
ce.ciotrib@ac-paris.fr

► ACADÉMIE DE CRÉTEIL :

- CIO spécialisé près le Tribunal ☎ 06 20 44 50 29/01 48 44 49 71
Pantin (Seine-St-Denis) cio.bobigny-tribunal@ac-creteil.fr
- CIO spécialisé près le Tribunal ☎ 01 49 56 06 94
Créteil (Val-de-Marne) cio-specialise-creteil@ac-creteil.fr

► ACADÉMIE DE VERSAILLES :

- CIO spécialisé près le Tribunal ☎ 01 30 83 50 81
Cergy (Val d'Oise) cio-cergy@ac-versailles.fr
- CIO spécialisé près le Tribunal ☎ 01 69 44 53 21
Savigny / Orge (Essonne) cio-savigny@ac-versailles.fr
- CIO spécialisé près le Tribunal ☎ 01 47 49 43 00
Rueil Malmaison (Hauts-de-Seine) cio-rueil@ac-versailles.fr
- CIO spécialisé près le Tribunal ☎ 01 61 31 27 60
Versailles (Yvelines) cio-versailles@ac-versailles.fr



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les CIO spécialisés près les Tribunaux pour Enfants d'Île-de-France

20 postes de psychologues
de l'Éducation nationale spécialisés
«Spécialité éducation, développement
et conseil en orientation scolaire et professionnelle»
(PsyEN-EDO spécialisés)
recrutés sur profil spécifique
avec une compétence départementale

LES PsyEN-EDO Spécialisés EXERCENT LEURS MISSIONS :

En CIO spécialisés et dans des services éducatifs de milieu ouvert, ils accueillent :

- ▶ Les jeunes relevant des tribunaux pour enfants d'Île-de-France, pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les services éducatifs habilités justice ou l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- ▶ Les mineurs et jeunes majeurs libérés des maisons d'arrêt
- ▶ Les jeunes pris en charge par des services médico-sociaux
- ▶ Les jeunes suivis par des clubs de prévention

En établissement pénitentiaire :

- ▶ Les PsyEN-EDO spécialisés interviennent en maison d'arrêt (Fleury-mérogis, Fresnes, Nanterre, la Santé, Villepinte, Versailles) et à l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM de Porcheville et à la centrale de Poissy). Ils contribuent à l'émergence et l'élaboration de projets d'orientation scolaires et professionnels auprès des mineurs et jeunes majeurs détenus dans la continuité de la prise en charge éducative. Ce travail se fait en partenariat avec les différents intervenants en milieu carcéral (enseignants, éducateurs, personnels pénitentiaires et le personnel médical) et les familles.

Spécificité du public reçu :

- ▶ Un tiers d'élèves a moins de 16 ans
- ▶ La plupart des jeunes est en échec et présente un retard scolaire
- ▶ La moitié des jeunes reçus a fait l'objet d'au moins une exclusion définitive
- ▶ De nombreux jeunes sont décrocheurs ou décrochés
- ▶ Un nombre important de « mineurs isolés étrangers »
- ▶ La plupart des jeunes rencontrés cumule un grand nombre de facteurs de risque (scolaire, social, territorial, psychologique, médical ou psychiatrique)

LES OBJECTIFS :

- ▶ Accompagner les jeunes relevant d'une mesure éducative au civil ou au pénal et leurs familles dans l'élaboration d'un projet scolaire ou professionnel
- ▶ Prévenir et traiter l'absentéisme et le décrochage scolaire
- ▶ Préparer chaque jeune à une insertion réussie dans la société

MISE EN ŒUVRE :

- ▶ Prise en compte de la problématique globale des jeunes (entretiens, synthèses et échanges avec les partenaires, bilans psychologiques, évaluations du niveau scolaire et de la motivation)
- ▶ Mise en place de parcours spécifiques pour les élèves les plus en difficulté
- ▶ Formation et animation d'équipes éducatives

En lien avec les différents services de l'Éducation nationale :

- ▶ Les services de la scolarité, les services sociaux et médicaux, les PsyEN-EDO des CIO de secteur, la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), le réseau formation qualification emploi (FOQUALE), la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) les établissements scolaires et tous les dispositifs ou commissions spécifiques à chaque département.